RECLAMATIONS FO

FO 202110-01 – Revalorisation du SMIC au 1er octobre

Au 1er octobre, le SMIC a été revalorisé.

1. Des salariés ont-ils un salaire inférieur à la valeur du SMIC revalorisée au 1er octobre ?
2. Si oui, quand leur salaire sera -t-il revalorisé ?

FO 202110-02 – Saisie SIMUS et temps de pause

La loi stipule :

- Ordre public (Article L3121-16)

Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

« *Dès que le temps de travail quotidien atteint six heures, le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes consécutives.* »

- Champ de la négociation collective (Article L3121-17)

Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

« *Une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche peut fixer un temps de pause supérieur.* »

Ni notre convention, ni un accord d'entreprise, ni un accord de branche ne stipule qu'une pause supérieure à 20 minutes s'impose. Or, j'ai été contacté par mon ADP au sujet de ma saisie horaire et elle m'a indiqué que je devais obligatoirement saisir 30 minutes de pauses tous les jours.

Je fais déjà une pause le midi pour aller manger d'au moins 20 minutes.

Il n'y a donc pas lieu de m'imposer de saisir 30 minutes de pause.

1. La direction confirme-t-elle la position de l'ADP ?
2. Si oui, sur quelle base légale ?

FO 202110-03 – Saisie horaire SIMUS

La loi indique :

- L3121-48 (Ordre public)

« *L'employeur peut, à la demande de certains salariés, mettre en place un dispositif d'horaires individualisés permettant un report d'heures d'une semaine à une autre, dans les limites et selon les modalités définies aux articles L. 3121-51 et L. 3121-52, après avis conforme du comité social et économique. Dans ce cadre, et par dérogation à l'article L. 3121-29, les heures de travail effectuées au cours d'une même semaine au-delà de la durée hebdomadaire légale ou conventionnelle ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires, pourvu qu'elles résultent d'un libre choix du salarié.*

Dans les entreprises qui ne disposent pas de représentant du personnel, l'inspecteur du travail autorise la mise en place d'horaires individualisés. »

- L3121-52 (Ordre supplétif)

« *A défaut d'accord collectif mentionné à l'article L. 3121-51, les limites et modalités du report d'heures en cas de mise en place d'un dispositif d'horaires individualisés et de récupération des heures perdues sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.* »

- R3121-30 (Décret 2016-1551 du 1_ novembre 2016 article 2):

« *En cas d'horaires individualisés, à défaut d'accord prévu au 1° de l'article L. 3121-51, le report d'heures d'une semaine à une autre ne peut excéder trois heures et le cumul des reports ne peut avoir pour effet de porter le total des heures reportées à plus de dix.* »

L'ADP indique que les horaires individualisés ne peuvent servir qu'à moduler le temps de travail d'une journée à l'autre et de façon minime, mais que le temps de travail hebdomadaire doit être respecté à la lettre.

1. La direction confirme-t-elle la position de l'ADP ?
2. Si oui, sur quelle base légale ?

FO 202110-04 – Démission et CET

J'ai récemment démissionné et l'employeur a acté la date de mon départ par courrier.

A ce jour, il me reste des jours sur mon Compte Epargne Temps.

1. Puis-je poser ces jours durant mon préavis et quel sera l'impact ?
2. Les jours restants me seront-ils payés si je ne les pose pas ?

FO 202110-05 – Démission et jours d'absence payés

J'ai démissionné et il me reste des jours de CET, de congés payés et des RTT salariés et employeurs.

1. Dans le solde de tout compte, lesquels de ces jours me sont payés ?

FO 202110-06 - SIMUS

J'ai imprimé mon relevé d'activité du mois dernier et ne vois uniquement qu'un total de jours.

1. Pourquoi n'ai-je pas à l'impression le total des heures /par semaine comme sur l'écran ?

FO 202110-07 – Solde de tout compte et versement de l'indemnité de télétravail

Un salarié a effectué, entre le 15 Mars 2020 et le 31 août 2021, 291 jours de télétravail dans le cadre de sa mission pour la BNP.

N'ayant jamais été informé par son manager de l'existence de cette indemnité, ce salarié a demandé la régularisation de l'indemnisation lors du versement de son solde de tout compte.

1. L'entreprise compte-t-elle régulariser le versement de l'indemnité ?
2. Pourquoi le manager n'a pas informé le salarié qu'un accord d'entreprise octroie une indemnité ?

FO 202110-08 – Refus de régularisation de l'indemnité de télétravail

Ayant entendu dire par un collègue qu'il existe une indemnité journalière pour le télétravail, j'ai demandé à mon manager comment faire pour obtenir le versement de l'indemnité de télétravail que j'ai fait en 2020 et 2021. Celui-ci m'a répondu que je ne pouvais l'obtenir car trop ancien.

1. Pourquoi ce n'est pas possible d'avoir l'indemnité sachant que cela a permis de continuer la mission chez le client ?

2. ***FO*** souhaite rappeler que l'accord Télétravail n'a pas fixé de date limite pour demander le versement de l'indemnité et demande sur quelles règles de l'accord l'employeur se base pour limiter le paiement de cette indemnité ?

FO 202110-09 – Sécurité chez le client

Chez mon client (SNCF), ses salariés sont souvent absents du bureau le vendredi après-midi ce qui fait que je me retrouve seul dans le bureau.

1. Quelles sont les mesures pour garantir la sécurité en l'absence du personnel du client ?

2. Pourquoi aucun plan de prévention n'a été établi ?

FO 202110-10 – Absence du masque en entreprise

Depuis août 2021, ***FO*** constate que le personnel (manager, recrutement, rh …) ne porte que rarement le masque dans les locaux (couloirs, salle de restauration, bureaux, open-spaces …) malgré les divers et nombreux affichages de rappel.

Questionnée fin septembre par ***FO***, la direction a indiqué aux élus que le protocole sanitaire en entreprise n'avait pas changé (gestes barrières, port du masque …).

En octobre ***FO*** constate que l'absence du port du masque est devenue dans la règle et le port du masque l'exception.

1. Les affichages sont-ils seulement à destination des personnes extérieures à l'entreprises ?

2. Le port du masque est-il toujours obligatoire dans l'entreprise ?

3. Si oui, quelles actions l'entreprise a mené pour corriger depuis le signalement de cette anomalie en septembre ?

FO 202110-11 – Retard paiement NDF de Juin à Septembre et IKVélo

FO a été mis en copie du message suivant :

« *Bonjour,*

La fin du mois d'octobre approche et je suis toujours dans l'attente du remboursement de mes NDF et IKVélo (retardées d'un mois à l'autre) depuis celle du mois de Juin.

Malgré mes multiples relances toujours rien.

Je vous prie de corriger ça au plus vite.

Cordialement »

1. Quelles sont les raisons de cette situation ?

2. Quand la situation sera régularisée ?

FO 202110-12 – Raisons de l'absence de réponse du RRH

En arrêt de travail depuis décembre 2018, j'ai questionné le RRH de la région Rhône-Alpes sur différents sujets.

Malheureusement, celui-ci ne répond pas à mes messages.

J'ai dû faire des courriers recommandés pour obtenir des réponses.

1. Si le RRH n'a pas les capacités pour répondre à mes interrogations, pourquoi le RRH ne me répond pas même pour le rediriger vers une autre personne ?

FO 202110-13 – Ordre de déplacement

1. Lorsque je me déplace des locaux d'Astek pour participer à une réunion chez le client, me confirmez-vous qu'un ordre de déplacement est nécessaire ?

2. Est-ce mon manager qui doit me fournir ce document ou est-ce une autre personne ?

3. Si je ne peux obtenir d'ordre de déplacement, puis-je effectuer la réunion par téléphone depuis les locaux d'Astek ?

FO 202110-14 – Congés imposés

Je viens de recevoir un courrier m'indiquant que des congés me sont imposés la dernière semaine de l'année.

Il est indiqué « *Ce courrier fait suite à l'échange que vous avez eu(e) avec votre Manager*. ».

Or, je n'ai pas eu de discussion avec mon Manager.

1. Pourquoi mon manager écrit cela dans son courrier ?

2. Est-ce que ces congés imposés le sont parce que je suis en intermission ?

En cherchant sur Internet, je ne trouve pas la loi qui vous permet de me prendre des congés.

3. Quelle est la référence légale ?

J'ai accepté de rejoindre astek notamment à la suite de la présentation par le recrutement du programme CARE, de l'esprit Great Place To Work.

4. La direction pense-t-elle que son attitude (absence de discussion, s'approprier de façon illégitime ce qui m'appartient) est conforme à cela ?

FO 202110-15 – Missions proposées dans le domaine militaire

Des managers d'Astek me proposent des projets de mission dont certaines sont en lien avec le domaine militaire.

Or, par conviction, je suis contre toute forme de violence, contre la guerre. Je ne veux pas contribuer à créer des programmes qui permettraient directement ou indirectement de blesser ou de tuer des personnes.

1. Que se passe-t-il si je refuse de réaliser des missions dans ce domaine ?